Image not found or type unknown

Liquidation régime matrimonial

Par **ben**, le **30/09/2009** à **00:25**

Bonjour, nous sommes en instance de divorce, nous avons acheté un bien immobilier en VEFA qui va être livré sous peu. Mon ex souhaite y habiter avec nos deux filles. Elle a déjà donné son préavis sans attendre la décision du juge. Je serai alors responsable de mettre mes filles à la rue. Elle souhaite que je continue à payer les traites du crédit contracté sous la communauté de biens. Je souhaite liquider ce bien immobilier. Que puis-je intenter comme procédure pour l'empêcher d'emménager dans le bien immobilier ? Les traites du crédit vont s'élever à 1400€ à la livraison. Elle indique qu'elle veut vendre le bien, mais j'en doute. Le bien est dans 2 agences qui m'ont fait 2 bilans de valeurs locatives, puis-je me baser sur ces 2 pour demander la moitié de la valeur en cas de jouissance exclusive ? Si je dois payer la moitié du crédit, je vais avoir des fins de mois très difficiles. Elle souhaite de plus une augmentation de la pension alimentaire alors que mon salaire n'est pas extensible. Cette situation serait contraire à l'intérêt de mes filles. Que puis-je faire ?
Merci pous votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés